

# PROJET ASSOCIATIF

## 2024/2026



**CIE DE LA FLECHE MACAIROISE**

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

VERSION	DATE	REDACTEUR	REMARQUES ET OBSERVATIONS
01	05/11/2024	Laurent LE GOFF	Projet créer à partir du projet 2023/2024

## SOMMAIRE

## Table des matières

1	PREAMBULE.....	4
2	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	5
2.1	Informations générales.....	5
2.2	Gouvernance de l'association.....	6
3	L'ETAT DES LIEUX, L'ANALYSE ET LES ORIENTATIONS.....	7
3.1	Les ressources humaines.....	7
3.1.1	Les bénévoles et dirigeants.....	7
3.1.2	Les entraîneurs fédéraux et les animateurs.....	7
3.1.3	Les salariés.....	7
3.1.4	Les arbitres.....	7
3.2	La planification des équipements, des sites de pratique et les ressources matérielles.....	8
3.2.1	Les lieux et créneaux d'entraînement.....	8
3.2.2	Les matériels de l'association.....	8
3.3	Nos outils de communication.....	10
3.3.1	Communication externe.....	10
3.3.2	Communication interne.....	10
3.4	Les éléments du Budget.....	11
3.4.1	Les recettes de l'association.....	11
3.4.2	Les charges de l'association.....	12
3.4.3	L'évolution des charges et nos besoins de financement.....	12
3.5	Les adhérents et l'offre d'activités sportives, événementielles.....	14
3.5.1	Les licenciés ou adhérents, et type de pratique proposées.....	14
3.5.2	Evolution des licenciés depuis 2015.....	15
3.5.3	Les événements organisés par le club.....	16
3.5.4	L'implication territoriale et fédérale du club.....	17
4	PROJET DE STRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT :.....	18
4.1	Action A - Structurer le Club.....	18
4.1.1	Action A1 – Mettre en place des commissions au sein du Bureau.....	18
4.1.2	Action A2 - Identifier et former la relève des entraîneurs et encadrants.....	18
4.2	Action B –Amélioration des résultats sportifs.....	19

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

4.2.1	Action B1 – Accompagnement des archers Compétiteurs.....	19
4.2.2	Action B2 – Stage technique de réglage d’arc.....	19
4.2.3	Action B3 – Réaménagement du terrain de tir extérieur.....	19
4.2.4	Action B4 – Accompagnement d’une équipe adulte en DRE .....	20
4.3	Action C – Vie du Club & Communication .....	20
4.3.1	Action C1 - Développer les moments de convivialités .....	20
4.3.2	Action C2 - Développer la Communication .....	20
4.3.3	Action C3 – Proposer une tenue de club.....	21
4.4	Action D – Développement durable .....	21
4.4.1	Action D1 - Maitriser notre consommation énergétique.....	21
4.4.2	Action D2 - Maitriser et recycler nos déchets .....	21
4.4.3	Action D3 – Promouvoir le covoiturage .....	22

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 1 PREAMBULE

Le présent document décrit les principales orientations que la Compagnie de La Flèche Macairoise, appelée plus communément « La Flèche Macairoise », souhaite mettre en œuvre dans le cadre de son développement.

Pour ne pas entrainer de démotivation, de sensation de stagnation, de non-progression, nous réfléchissons aux différents moyens de rendre la pratique du tir à l'arc de plus en plus attirante au sein de notre club.

Les bénévoles sont au cœur de l'action du club, chacun apportant ses idées, il nous faut maintenant construire une feuille de route cohérente.

La définition des objectifs courts, moyens et longs termes ainsi que les actions associées qui doivent être mises en place pour faire évoluer le club sont des choses qui peuvent être délicates à mener.

C'est pourquoi après avoir établie un premier projet associatif pour la saison 2023/2024, nous mettons en place un plan de développement sur 2 ans qui s'inscrit dans la continuité du précédent.

Ce plan servira de schéma directeur pour l'ensemble des actions et des indicateurs permettront d'évaluer les résultats.

Ce plan vise à l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour améliorer le niveau général de nos archers et susciter l'engouement.

## 2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### 2.1 Informations générales

**Nom de l'association :** LA FLÈCHE MACAIROISE

**Sigle de l'association :** L.F.M

**N° d'affiliation FFTA :** 1249059

**Adresse du siège social :** 24 rue de Bretagne – Saint Macaire en Mauges  
49450 SEVREMOINE

**Identifiant SIREN :** 448 300 053

**Catégorie juridique :** 9220 – Association déclarée

**N° RNA :** W492000898

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 2.2 Gouvernance de l'association

La Flèche Macairoise est dirigée par un comité directeur qui se réunit régulièrement, a minima tous les mois.

L'association dispose de statuts et d'un règlement intérieur dont chaque archer du club doit prendre connaissance et signer à son inscription.

La dernière mise à jour des statuts et du règlement intérieur remonte au 07/10/2022 au cours de l'Assemblée Générale de la même date.

A l'issue de la dernière Assemblée Générale électorale (élection partielle) du 11 octobre 2024, le nombre d'élus au comité directeur est de 9.

Nom - Prénom	Fin de Mandat	Fonction
OLLIVIER Gilles	2025	Président
HURTAULT Jimmy	2025	Vice-Président
LE GOFF Laurent	2025	Trésorier
LANDREAU David	2025	Trésorier Adjoint
CHARLOT Raphaël	2025	Secrétaire
GUESNON Sylvia	2025	Secrétaire Adjointe
BRIN Guillaume	2025	Membre
TERRIEN Franck	2025	Membre
ARNAULT Johnny	2025	Membre

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 3 L'ETAT DES LIEUX, L'ANALYSE ET LES ORIENTATIONS

#### 3.1 Les ressources humaines

##### 3.1.1 Les bénévoles et dirigeants

Les dirigeants de la Flèche Macairoise sont tous des bénévoles (8 hommes et 1 femme).

Le nombre d'adhérents de l'association intervenant bénévolement sur toute l'année est d'une quinzaine (y compris les 9 membres du comité directeur). Pour les actions plus ponctuelles tel que l'organisation de manifestations ou des journées d'entretien des installations, l'association peut compter sur un groupe d'environ 20 personnes.

##### 3.1.2 Les entraîneurs fédéraux et les animateurs

Parmi ses effectifs le club compte :

- **Deux entraîneurs fédéraux de niveau 1** à jour de ses remises à niveau
  - *Gilles OLLIVIER*
  - *Guillaume BRIN*
- **Un entraîneur fédéral de niveau 1** dont la remise à niveau est planifiée sur la saison 2024 /2025
  - *Jérôme DEVANNE*
- **Trois animateurs** non diplômés
  - *Johnny ARNAULT*
  - *Yannick RAMBAUD*
  - *Jimmy HURTAULT*

La Compagnie étant soucieuse d'assurer une formation de qualité, les saisons à venir devront permettre la **création de nouveaux entraîneurs et assistants entraîneurs**.

##### 3.1.3 Les salariés

La Compagnie de La Flèche Macairoise n'emploie **aucun salarié**.

##### 3.1.4 Les arbitres

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) impose à tous les clubs d'avoir au moins un arbitre fédéral pour pouvoir organiser des compétitions officielles qualificatives pour les championnats de France

A ce jour, la Compagnie comporte dans ses effectifs,

- **Quatre arbitres fédéraux** à jour de leurs remises à niveau
  - *Véronique BRIN (Cible anglaise et Campagne)*
  - *Guillaume BRIN (Cible anglaise et Campagne)*
  - *Bastien COUSTANT (Cible anglaise)*
  - *Jérôme DEVANNE (Cible anglaise et Beursault)*

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

La Compagnie continuera à valoriser une politique d'information dans le domaine de l'arbitrage afin de faire naître de nouvelles vocations notamment parmi les jeunes.

### 3.2 La planification des équipements, des sites de pratique et les ressources matérielles

#### 3.2.1 Les lieux et créneaux d'entraînement

La compagnie dispose d'une salle d'entraînement dédiée située au 24 Rue de Bretagne à Saint Macaire en Mauges.

Ce lieu permet la pratique du tir à l'arc jusqu'à une distance de 25 mètres.

Cette salle étant dédiée, les archers peuvent venir s'entraîner en dehors des cours encadrés.

Le nombre d'heures de **cours encadrés** par des entraîneurs s'élève à **9h00 par semaine**.

La compagnie dispose également d'un terrain permanent pour la seule pratique du tir à l'arc au Stade Georges Raymond, rue Georges Raymond à Saint Macaire en Mauges.

Ce lieu permet la pratique du tir à l'arc jusqu'à une distance de 70 mètres.

Pour les compétitions, la municipalité de SEVREMOINE met à disposition :

- Une salle permettant l'installation de 15 cibles pour le concours en Salle.
- Le terrain de foot municipale de Saint Macaire en Mauges pour le concours TAE

#### 3.2.2 Les matériels de l'association

##### Salle Rue de Bretagne :

- **Un mur de tir et deux cibles mobiles** nous permettent de tirer à **10 Archers** en même temps
- **Un toilette** aménagé pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Nous disposons également d'un bureau permettant de stocker les documents administratifs et du petit outillage. Ce bureau permet également la tenue des réunions de bureau.

La salle rue de Bretagne devrait être remplacée dans les prochaines années.

Des discussions sont en cours avec la commune de SEVREMOINE pour améliorer les conditions d'accueil notamment sur le fait de continuer à avoir un lieu dédié à la pratique du tir à l'arc et la possibilité d'avoir une salle permettant de tirer à **16 archers** en même temps.

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

## Terrain Rue Georges Raymond :

- Ce lieu de pratique dispose de 8 **cibles fixes** :
  - 1 cible à 20m
  - 2 cibles à 30m
  - 3 cibles à 50m
  - 1 cible à 60m
  - 1 cible à 70m
  
- Un local dédié, nous permet d'entreposer les arcs pour les cours des archers débutants (à partir de fin avril-début mai).
  
- Plusieurs petits locaux adjacents au terrain nous permettent d'y stocker notre gros matériel (trépieds, paillons, ...)
  
- Les archers confirmés qui en font la demande peuvent sous conditions (niveau de pratique) posséder la clef leur permettant de s'entraîner sur les installations extérieures en dehors des horaires d'ouverture pour les cours encadrés.



## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 3.3 Nos outils de communication

#### 3.3.1 Communication externe

- Un référencement sur **Google**
- Un **site internet** <https://sites.google.com/view/la-fleche-macairoise/> qui en plus de diffuser les informations sur le club et permet aux archers de s'inscrire aux concours.
- Une page **Facebook**, <https://www.facebook.com/groups/1657676731031444>, qui est mise à jour régulièrement en fonction de notre actualité.
- La **presse locale**, à qui nous faisons appel lors des concours que nous organisons.

#### 3.3.2 Communication interne

En plus des outils cités précédemment, nous utilisons les outils suivants pour des communications en interne :

- **WHATSAPP** : Différents groupes de discussion existent au sein du club pour permettre une communication rapide de l'information.
- Le site **Helloasso.com** : depuis peu, le club utilise ce site pour réaliser la vente de petit matériel à prix négocié aux familles. Nous envisageons d'utiliser Helloasso.com pour créer une boutique club pour l'achat des maillots.

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 3.4 Les éléments du Budget

Le club gère un budget annuel d'environ 13 000€

#### 3.4.1 Les recettes de l'association

Les recettes de la compagnie sont les suivantes :

- Les subventions de la commune de **Sèvremoine** qui nous accorde une subvention de fonctionnement représentant environ 19% de nos recettes
- Sponsoring  
A ce jour, le club compte 3 sponsors dont la dotation représente 12% de nos recettes. Les recettes liées au sponsoring doivent continuer et à prendre de l'ampleur pour permettre à notre club de se développer.  
Un dossier de sponsoring a été créé en ce sens afin de démarcher des entreprises
- **Animation**  
Le club organise ponctuellement des animations au sein de la commune. Ces animations sont pour la plupart non rémunérées à l'exception de l'opération « tickets sport ».
- **Les recettes des concours**  
Nos recettes cumulées des différentes interventions (concours, animations, buvettes) atteignent environ 2000€ par an soit 15% de nos recettes
- **Les cotisations**  
Les **cotisations** des adhérents représentent 40% de nos recettes  
  
Le club applique des tarifs différenciés en fonction de l'âge (jeune ou adulte) de l'adhérent.  
  
Des tarifs préférentiels sont également appliqués lorsque plusieurs personnes d'un même foyer prennent une licence.  
  
La cotisation est scindée en deux parts :
  - La licence d'adhésion à la fédération FFTa, au Comité Régional des Pays de la Loire et au Comité Départemental du Maine et Loire qui fixent leurs montants chaque année. Les tarifs sont différenciés en fonction :
    - *De la pratique sportive ou loisir*
    - *De l'âge de l'adhérent*
  - La part club d'adhésion à la Compagnie de La Flèche Macairoise
    - *Cette adhésion est soumise à l'obligation d'être titulaire d'une licence FFTa prise au sein de la compagnie.*
    - *Le tarif de cette adhésion est différencié en fonction de l'âge de l'adhérent*



## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 3.4.2 Les charges de l'association

Les postes importants de dépenses sont classiquement :

- L'achat de cibles tant extérieure qu'intérieure
- L'achat **d'arcs d'initiation** complets pour les archers pratiquant le tir à l'arc en loisir.
- L'achat **d'arcs de pré-compétition** complets pour des archers motivés en préambule à l'investissement personnel.
- La prise en compte de la totalité des frais de **déplacements et d'inscriptions** pour les championnats et la participation financière à l'inscription aux concours (le club prend en charge la moitié du montant des inscriptions des 6 premiers concours par archer). Ce poste est en augmentation dans le cadre d'une volonté du club de développer la participation des archers de la Compagnie aux différents concours.
- Les dépenses pour les licences FFTA<sub>2</sub>
- Les dépenses de fournitures diverses : frais postaux, frais bancaires, hébergeur internet, etc.

### 3.4.3 L'évolution des charges et nos besoins de financement

L'augmentation du nombre de compétiteurs génère les incidences financières suivantes :

- Frais de participation aux concours
- Frais de déplacement

L'objectif de ce renfort est de permettre pour la filière ;

TAE international (ex FITA) l'accès aux compétitions par équipe au niveau Régional.

Participation d'un maximum d'archers aux Championnats Départementaux et Régionaux aussi bien en Salle, en TAE qu'en concours campagne.

A terme le club ambitionne d'envoyer des archers aux championnats de France

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

L'achat de **ciblerie adaptée aux compétiteurs**, y compris aux archers arc à poulies.

- La progression de la qualité de tir de nos archers évoluant en compétition a pour effet direct une usure plus importante des cibles (tant le mur de tir intérieur que les cibles extérieures).
- Le remplacement ou la réparation des cibles s'effectuent selon un fréquentiel annuel ou biennuel.
- Le nombre de cibles extérieures doit être augmentées afin d'améliorer les conditions d'entraînement de nos archers compétiteurs qui sont de plus en plus nombreux.



Le développement des ambitions sportives nécessite un accompagnement des compétiteurs dans la prise en charge partielle des frais générés par les compétitions.

A ce jour la politique d'aide du club consiste à prendre en charge :

- Les frais d'inscription des championnats Régionaux et Nationaux
- Les frais de transport pour les championnats Régionaux et Nationaux
- Les frais de participation au Challenge Chairmartin (Challenge départemental permettant aux jeunes Archers de découvrir le monde de la compétition)
- Les frais d'inscription aux concours (partiellement). Le club prend en charge la moitié du montant de l'inscription pour les 6 premiers concours par Archers

Si nous envisageons des solutions d'autofinancement par la mise en place d'activités ou animations complémentaires au sein de la Compagnie, les possibilités restent limitées.

Le développement souhaité de la Compagnie ne pourra donc s'accompagner que par :

- Une dotation communale plus importante tenant en compte les résultats de la Compagnie et de ce fait de l'image véhiculée de la commune de Sèvremoine.
- Un partenariat plus important sous forme d'aide financière indispensable pour faire face à certaines dépenses.
- Un partenariat sous forme d'aide matérielle tels qu'achats de tenues, de matériels d'archerie pour aider les plus jeunes en compétition ou sous forme de cadeaux aux archers titrés.
- Toutes formes d'aides autres permettant à la Compagnie d'avancer vers ses objectifs, tel que le prêt ou la prise en charge de transport semi-collectifs (minibus).

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 3.5 Les adhérents et l'offre d'activités sportives, événementielles

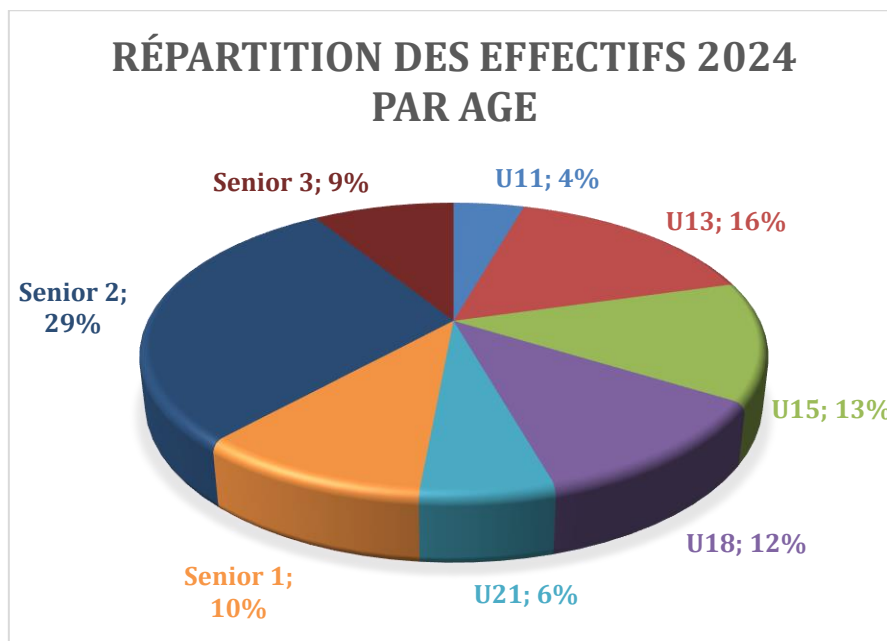
#### 3.5.1 Les licenciés ou adhérents, et type de pratique proposées

La Compagnie de la Flèche Macairoise est un club qui **accueille tous les types de pratiquants du tir à l'arc.**

- Des poussins U11 (9 à 10 ans) aux adultes senior 3 (60 ans et plus)
- Du tireur à l'arc à poulie au tireur à l'arc traditionnel
- Du compétiteur au tireur loisir
- Des hommes et des femmes

La proportion d'hommes est toutefois bien supérieure à celle des femmes avec un rapport de l'ordre de 70% d'hommes et 30% de femmes. A noter que nous avons une évolution positive dans la participation des femmes à notre sport en comparaison des saisons précédentes.

Plus de 49% des adhérents sont des adultes et 51% de jeunes (entre 9 et 20 ans) ce qui amène un équilibre au sein de la répartition des effectifs.



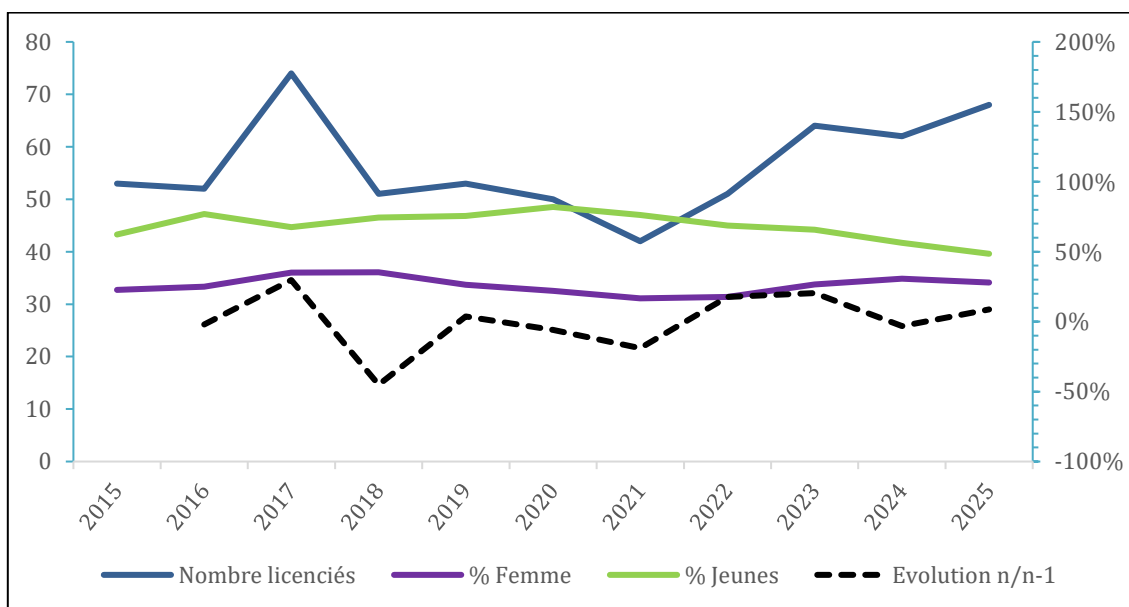
## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

## 3.5.2 Evolution des licenciés depuis 2015

Les chiffres à retenir sont les suivants avec les moyennes de :

- Nombre de Licenciés : 57
- Pourcentage de femmes : 26%
- Pourcentage de jeunes : 69%

Saison	Nb de licenciées	% Femmes	% Jeunes	Evolution N/n-1
2015	53	23%	62%	
2016	52	25%	77%	-2%
2017	74	35%	68%	30%
2018	51	35%	75%	-45%
2019	53	26%	75%	4%
2020	50	22%	82%	-6%
2021	42	17%	76%	-19%
2022	51	18%	69%	18%
2023	64	27%	66%	20%
2024	62	31%	56%	-3%
<b>2025</b>	<b>68</b>	<b>28%</b>	<b>49%</b>	<b>9%</b>



Depuis 3 ans, le pourcentage de femmes se stabilise autour de 30%.

Ces dernières années, le club a vu son nombre d'adultes augmenter sans pour autant que le nombre de jeunes baisse significativement.

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 3.5.3 Les événements organisés par le club

#### o **Compétition**

La compagnie de La Flèche Macairoise organise à minima les concours suivants

- Un **concours officiel en salle** (18m) au mois de janvier.
- Un **concours officiel en extérieur** (TAE) en distances Nationales (maxi 50m) et Internationales (maxi 70m) au mois de juin.
- Nous organisons régulièrement une manche du **Challenge Chairmartin** (Challenge permettant aux jeunes archers du Département de découvrir le monde de la compétition).
- Pour la saison 2025, le club va organiser pour la première fois un **concours officiel campagne**.

#### o **Animation**

- **Animations lors d'évènements dans la commune :**  
Le club répond tant que possible aux sollicitations des autres associations de la commune pour réaliser des animations.  
Pour l'année 2023, nous avons réalisé une animation lors d'une randonnée pédestre.
- **Animation d'initiation au tir à l'arc :**  
Notre commune, Sèvremoine propose des activités sportives et culturelles à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps. L'objectif est de promouvoir l'offre sportive et culturelle locale auprès des jeunes Sèvréennes et Sèvréens. Nous participons donc à cet événement.  
Sur l'année calendaire 2024 nous avons ouvert 10 sessions avec 10 participants maximum. Sur cette année, ce sont 76 jeunes de 9 à 12 ans qui ont participé.

#### **Evènement interne**

- Fête du club :

Le club organise une fête au mois de mai avec pour objectifs que l'ensemble des archers du club puissent se connaître et faire découvrir le tir à l'arc aux familles. Lors de cette fête, nous réalisons un Concours interne en équipe et nous proposons une initiation aux tirs pour les familles. Tout cela s'accompagne d'un repas convivial.

**PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026**

### 3.5.4 L'implication territoriale et fédérale du club

La Compagnie de la Flèche Macairoise participe tous les ans à des animations à la demande de la commune de Sèvremoine, en témoigne l'opération Tickets Sports et Culture.

Aujourd'hui la Compagnie est représentée au niveau du Comité Départemental de tir à l'arc du Maine et Loire (CDTA49) et au niveau du Comité Régional des pays de la Loire par Gilles OLLIVIER

La compagnie a pour objectif de renforcer sa représentation dans les différentes instances départementales et régionales de la FFTA auxquelles la Compagnie de La Flèche Macairoise est affiliée.

## 4 PROJET DE STRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT :

### 4.1 Action A - Structurer le Club

Le Club souhaite poursuivre sa démarche de structuration afin de pouvoir se développer et proposer aux archers un environnement de progression agréable et stable.

#### 4.1.1 Action A1 – Mettre en place des commissions au sein du Bureau

- **Responsable de l'action :**  
Gilles OLLIVIER (Président)
- **Description de l'action :**  
Identifier les différentes commissions correspondant au besoin du club et fixer les différents objectifs de chacune.  
Identifier les membres de chaque commission et nommé un représentant
- **Critère d'évaluation :**  
Mise en place des commissions sur le **premier trimestre 2025**

#### 4.1.2 Action A2 - Identifier et former la relève des entraineurs et encadrants

- **Responsable de l'action :**  
Jimmy HURTAULT
- **Description de l'action :**

A ce jour, les cours du mercredi pour les jeunes sont assurés par nos anciens du club, nous devons réfléchir à leurs successions et créer des vocations d'entraîneurs/encadrants au sein du club y compris chez nos jeunes.

Pour cela nous devons communiquer auprès de nos archers sur l'enrichissement apporter la fonction d'entraîneurs.

A ce jour Jimmy Hurtault souhaite s'engager dans une formation d'entraîneur.

- **Critère d'évaluation :**  
2 nouveaux entraîneurs Fédéral d'ici la fin de la saison 2026.  
Mise en place d'intervention régulière d'un Brevet d'état : 1 à 2 séances pour la saison 2025, puis une séance tous les 2 mois pour la saison 2026 ;

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 4.2 Action B – Amélioration des résultats sportifs

Le club souhaite améliorer l'accompagnement des archers compétiteurs afin que ces derniers ne ressentent pas une sensation de stagnation et de non-progression.

#### 4.2.1 Action B1 – Accompagnement des archers Compétiteurs

- **Responsable de l'action :**  
Jimmy HURTAULT
- **Description de l'action :**  
Mettre en place un nouveau créneau d'entraînement pour les archers compétiteurs avec un suivi dédié permettant une meilleure progression de ces derniers.  
Ce créneau s'accompagnera d'un plan d'entrainement adapté au niveau de chaque archer.
- **Critère d'évaluation :**  
Augmentation du nombre d'archers sélectionnés pour les championnats Départemental et Régional

#### 4.2.2 Action B2 – Stage technique de réglage d'arc

- **Responsable de l'action :**  
Jimmy HURTAULT
- **Description de l'action :**  
Réaliser des stages de réglages d'arc pour les archers débutants.  
Réaliser un cours sur le montage et la réparation des flèches
- **Critère d'évaluation :**  
100% des archers compétiteurs maitrisent le réglage de leur arc ainsi que le montage de leurs flèches

#### 4.2.3 Action B3 – Réaménagement du terrain de tir extérieur

- **Responsable de l'action :**  
Laurent LE GOFF
- **Description de l'action :**  
Le nombre d'archers compétiteurs est en croissance et notre terrain de tir n'offre plus le confort suffisant pour que les archers puissent tirer ensemble sur les distances de 70m.  
Une solution doit être trouvée pour ajouter des cibles à distance de 70m sans pour autant impacter les cibles existantes aux distances inférieures.
- **Critère d'évaluation :**  
Nouvel agencement des cibles avec une partie mobile permettant d'ajouter à minima une cible à 70m

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 4.2.4 Action B4 – Accompagnement d’une équipe adulte en DRE

- **Responsable de l’action :**  
Gilles OLLIVIER
- **Description de l’action :**  
Accompagner une équipe d’adultes en Division Régionale par équipe.  
Fournir le soutien financier à l’inscription et aux frais de déplacements
- **Critère d’évaluation :**  
Participation d’une équipe en DRE au plus tard pour la **saïson 2026**

## 4.3 Action C – Vie du Club & Communication

Bien que mettant tout en place pour accompagner la progression des archers, le club accorde une grande importance à « l’esprit de famille » qui règne au sein du club.

Tous les archers, de quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir trouver leur place dans la compagnie.

### 4.3.1 Action C1 - Développer les moments de convivialités

- **Responsable de l’action :**  
Laurent LE GOFF
- **Description de l’action :**  
Ritualiser 2 moments de convivialité par saison afin que l’ensemble des archers du club puisse se connaître.
- **Critère d’évaluation :**  
Participation d’au moins 50%, des archers du club a chaque animation proposée

### 4.3.2 Action C2 - Développer la Communication

- **Responsable de l’action :**  
Sylvia GUESNON
- **Description de l’action :**  
Améliorer les outils de communication de façon à ce que l’information atteigne tous les archers du Club. Cela passe par une modification de notre affichage dans notre salle, une meilleure utilisation de réseau sociaux.
- **Critère d’évaluation :**  
Nouveaux panneaux d’affichage mis en place dans la salle du club au **1<sup>ER</sup> trimestre 2025**  
100% des archers du club intégrés dans l’ensemble des réseaux de communication interne

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

### 4.3.3 Action C3 – Proposer une tenue de club

- **Responsable de l'action :**  
Laurent LE GOFF
- **Description de l'action :**  
Définir la tenue de club qui viendra en complément du maillot actuel.
- **Critère d'évaluation :**  
Création d'une boutique via le site HelloAsso avec la possibilité d'acheter une tenue de club compétè (Maillot, Veste, pantalon...). Boutique disponible à partir du **1<sup>ER</sup> avril 2025**.

## 4.4 Action D – Développement durable

Le respect de l'environnement est l'affaire de tous, le club souhaite donc agir à son niveau pour le développement durable

### 4.4.1 Action D1 - Maitriser notre consommation énergétique

- **Responsable de l'action :**  
David LANDREAU
- **Description de l'action :**  
Etudier la mise en place d'éclairage à led sur nos cibles en remplacement de l'éclairage halogène actuellement utilisé.
- **Critère d'évaluation :**  
100% des cibles équipées de projecteur led pour le concours en salle de **janvier 2025**

### 4.4.2 Action D2 - Maitriser et recycler nos déchets

- **Responsable de l'action :**  
Raphaël CHARLOT
- **Description de l'action :**  
Proposer des poubelles de tri lors de l'organisation de nos concours.  
Mette à disposition une poubelle dédiée au recyclage des flèches en carbone et définir le circuit de recyclage de ces dernières via des club de Modélisme ou via une société de recyclage spécialisée comme FAIRMAT
- **Critère d'évaluation :**  
Poubelle pour le recyclage mise à disposition à partir du **1<sup>er</sup> décembre 2024**

## PROJET ASSOCIATIF 2024 ~ 2026

## 4.4.3 Action D3 – Promouvoir le covoiturage

- **Responsable de l'action :**

Sylvia GUESNON

- **Description de l'action :**

Promouvoir le covoiturage via le logiciel d'inscription aux concours.

Identifier des actions permettant d'inciter les archers à covoiturer (exemple : participation du club à l'inscription aux concours pour les archers qui covoiturent).

Pour la saison 2026, rechercher un sponsor qui pourrait nous mettre à disposition un minibus pour les déplacements aux différents concours.

- **Critère d'évaluation :**

30% de covoiturage sur la **saison 2025**

60% de covoiturage sur la **saison 2026**

Nouveau sponsor en 2026 pour la mise à disposition d'un minibus